

BULLETIN D'INSCRIPTION

Novembre et Décembre 2021

**TOUTES LES FORMATIONS PROPOSEES CI-DESSOUS SERONT ORGANISEES EN VISIOCONFERENCE.
 LA WEBCAM EST OBLIGATOIRE.**

Le présent bulletin d'inscription est à retourner au CEPSO :

- soit avec le chèque de règlement par courrier au 26 avenue de Suffren – 75015 Paris
- soit accompagné de la preuve de virement par mail à l'adresse cepso@socaf.fr

L'inscription est validée à réception du règlement et du bulletin d'inscription dans la limite des places disponibles. Le nombre de places est à consulter sur notre site Internet www.socaf.fr/formation-immobilier. Aucune réservation n'est possible.


N° de sociétaire : DÉNOMINATION SOCIALE :

REPRESENTANT LEGAL :

ADRESSE :

NOM(S) et PRÉNOM(S) DU(DES) PARTICIPANT(S) :

☎ TÉL : 📧 E-mail :

Réf	Thème du stage	Date	Durée	À COMPLÉTER		
				INITIALES des participants	Nbre de participants	Total jours
TOUTES ACTIVITES						
V-A15	Le RGPD pour les professions immobilières	8 novembre 2021	1 j.			x 1 j. =
V-A7	Réussir les photos de ses annonces immobilières avec un smartphone	15 novembre 2021	1 j.			x 1 j. =
V-A18	Gestion technique du patrimoine immobilier	17 novembre 2021	1 j.			x 1 j. =
V-M4	Réussir son recrutement	17 novembre 2021	1 j.			x 1 j. =
V-M5	Définir et évaluer les objectifs des collaborateurs	18 novembre 2021	1 j.			x 1 j. =
V-A20	La photo immobilière : théorie et pratique	29 et 30 novembre 2021	2 j.			x 2 j. =
V-M3	Management d'équipe et lien de parenté	2 décembre 2021	1 j.			x 1 j. =
V-A8	La lutte contre le blanchiment appliquée à l'immobilier	3 décembre 2021	1 j.			x 1 j. =
V-M5	Définir et évaluer les objectifs des collaborateurs	7 décembre 2021	1 j.			x 1 j. =
V-A9	La gestion des sinistres dégâts des eaux - convention IRSI	10 décembre 2021	1 j.			x 1 j. =
V-F1	Les revenus fonciers	10 décembre 2021	1 j.			x 1 j. =
V-F1	Les revenus fonciers	13 décembre 2021	1 j.			x 1 j. =
V-A11	Mieux prévenir et gérer les conflits	14 décembre 2021	1 j.			x 1 j. =
TRANSACTION						
V-T9	Améliorer la rentrée de mandats exclusifs	3 novembre 2021	1 j.			x 1 j. =
V-T13	La vente en l'état futur d'achèvement	5 novembre 2021	1 j.			x 1 j. =
V-T1	Le métier d'agent immobilier : réglementation et obligations	9 novembre 2021	1 j.			x 1 j. =
V-T20B	Se développer avec les réseaux sociaux et le marketing de réseau : Niveau 2	9 novembre 2021	1 j.			x 1 j. =
V-T4	Du mandat au compromis	10 novembre 2021	1 j.			x 1 j. =
V-T24	Pathologie du bâtiment	18 novembre 2021	1 j.			x 1 j. =
V-T23	La vente en viager	19 novembre 2021	1 j.			x 1 j. =
V-T30	 360° transaction pour faire évoluer nos pratiques	19 novembre 2021	1 j.			x 1 j. =
V-T28	La rénovation énergétique	23 novembre 2021	1 j.			x 1 j. =

Réf	Thème du stage	Date	Durée	À COMPLÉTER		
				INITIALES des participants	Nbre de participants	Total jours
TRANSACTION (suite)						
V-T18	Rédaction et compréhension de compromis	26 novembre 2021	1 j.			x 1 j. =
V-T21	Le droit de l'urbanisme pour les agents immobiliers	29 novembre 2021	1 j.			x 1 j. =
V-T5A	Booster votre prospection et votre rentrée de mandats	1 et 2 décembre 2021	2 j.			x 2 j. =
V-T20B	Se développer avec les réseaux sociaux et le marketing de réseau : Niveau 2	3 décembre 2021	1 j.			x 1 j. =
V-T8	L'avis de valeur	6 décembre 2021	1 j.			x 1 j. =
V-T5B	Booster les ventes	8 décembre 2021	1 j.			x 1 j. =
V-T26	Fonds de commerce : de l'évaluation à la signature	9 décembre 2021	1 j.			x 1 j. =
V-T19	Vendre avec l'intelligence émotionnelle	13 décembre 2021	1 j.			x 1 j. =
GESTION						
V-G14	Prospection et négociation en Gestion locative	3 novembre 2021	1 j.			x 1 j. =
V-G10	Actualité des baux d'habitation	4 novembre 2021	1 j.			x 1 j. =
V-G21	Bail commercial : perfectionnement et actualité	4 novembre 2021	1 j.			x 1 j. =
V-G15	Développement et organisation de l'activité Gérance	16 novembre 2021	1 j.			x 1 j. =
V-G19	Le bail commercial : initiation et fondamentaux	24 novembre 2021	1 j.			x 1 j. =
V-G16	La gestion des sinistres en gestion locative	25 novembre 2021	1 j.			x 1 j. =
V-G17	Etat des lieux et charges récupérables	25 novembre 2021	1 j.			x 1 j. =
V-G18	Maîtriser la comptabilité Gérance	30 novembre 2021	1 j.			x 1 j. =
V-G4	La location meublée et saisonnière	9 décembre 2021	1 j.			x 1 j. =
V-G11	Les impayés de loyers	14 décembre 2021	1 j.			x 1 j. =
SYNDIC						
V-C8	L'assemblée générale de copropriété	5 novembre 2021	1 j.			x 1 j. =
V-C6	Actualité de la copropriété	16 novembre 2021	1 j.			x 1 j. =
V-C1	Gérer des immeubles en copropriété	22 et 23 novembre 2021	2 j.			x 2 j. =
V-C16	Sécurité de l'immeuble : ce qu'il faut savoir	24 novembre 2021	1 j.			x 1 j. =
V-C2	Gestion financière et comptable de la copropriété	1 décembre 2021	1 j.			x 1 j. =
V-C6	Actualité de la copropriété	6 décembre 2021	1 j.			x 1 j. =
V-C11	Les travaux et la maintenance en copropriété	7 et 8 décembre 2021	2 j.			x 2 j. =
V-C17	La gestion technique des immeubles de logement en copropriété	15 décembre 2021	1 j.			x 1 j. =
NOMBRE TOTAL DE JOURS DE FORMATION :						<input type="text"/>

TARIFS

Nombre total de jours

Prix par journée

1

342 € TTC (285 € HT)

2

309 € TTC (257,50 € HT)

3 et plus

290,70 € TTC (242,25 € HT)

Pour 6 journées de formation, la 6^{ème} journée est offerte

** Les prix indiqués sont calculés avec le taux de TVA en vigueur (20%).*

Signature + cachet :



Nombre total de jours

dont journée(s) offerte(s)

-

=

Prix par journée

x

TOTAL TTC À RÉGLER :

(Chèque bancaire ou virement* à l'ordre de CEPSO)

=

Toute inscription est soumise aux conditions générales de vente et de participation rappelées ci-après. En s'inscrivant, l'entreprise cliente déclare les accepter sans réserve.

* Pour un règlement par virement, préciser dans le libellé du virement la raison sociale et le numéro de sociétaire :

CODE BIC : **BREDFRPPXXX**

IBAN : **FR76 1010 7001 1800 4506 3142 203**

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PARTICIPATION

Réservation, inscription et confirmation d'inscription : L'inscription s'effectue à réception du bulletin d'inscription dûment complété et du règlement même en cas de financement par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCO-EP, AGEFICE...). Il appartient à l'inscrivant de faire les démarches auprès de son organisme. En cas de subrogation, dès réception des fonds par cet organisme, le CEPSCO procédera au remboursement des fonds reçus en faveur de l'inscrivant. Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée du règlement (à concurrence du nombre de places disponibles). Pour toute inscription, un accusé de réception est adressé par mail accompagné d'une convention de formation. L'accusé ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation.

Accessibilité : En cas de nécessité d'adaptation de la formation à des personnes en situation de handicap, merci de nous en informer dès l'inscription pour étudier ce qu'il est possible de mettre en place.

Le nombre de participants : Le nombre maximum de participants par session est fixé à 15 en présentiel et à 12 en visioconférence sauf exceptions. Le CEPSCO se réserve le droit de le minorer en fonction de la méthode d'enseignement utilisée.

Convocation du participant : Une convocation par participant est adressée à l'inscrivant au plus tard 5 jours avant la date d'ouverture de la session. Elle comprend les informations suivantes : dates et durée de la session et lien de connexion ou coordonnées complètes du lieu de formation. Elle garantit que le stage aura lieu à la date prévue, sauf cas de force majeure.

Documents de fin de formation : L'attestation d'assiduité à la formation, la facture et le relevé de connexion ou feuille d'émargement sont adressés au participant sous un mois maximum après le séminaire par mail et mis à disposition sur l'Espace Sociétaires SOCAF pour une durée de 3 ans.

Annulation d'inscription du fait du client : Les demandes d'annulation d'inscription doivent impérativement être transmises par écrit. A compter de l'envoi de la convocation par mail, le CEPSCO se réserve le droit de facturer 75 % du coût du stage à titre d'indemnisation. Après réception du support (un jour ouvré avant le début de la session), en cas d'annulation, d'absence, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le client sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

Report d'inscription du fait du client : Les demandes de report d'inscription doivent impérativement être transmises par écrit avant ladite session. Après réception du support (un jour ouvré avant le début de la session), aucun report pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue ne sera accepté. L'inscrivant a la possibilité de reporter sans frais une seule inscription dans le semestre. Pour toute demande de report supplémentaire, des frais de gestion à hauteur de 25 € HT seront facturés pour chaque report.

Annulation d'une session du fait du CEPSCO : Le CEPSCO se réserve le droit d'annuler la session au plus tard 5 jours ouvrés (sauf cas de force majeure) avant sa date d'ouverture. Un mail d'annulation est alors adressé au participant en lieu et place de la convocation.

Pénalités de retard : Conformément à la loi 2008-776 du 4 août 2008 dite Loi pour la Modernisation de l'Economie, le non-paiement du prix du stage dans un délai de 30 jours suivant la date de la formation entraîne automatiquement l'application de pénalités de retard sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal sur les sommes dues.

Formations en visioconférence : La webcam ou à défaut la caméra frontale du téléphone est obligatoire pour le contrôle de présence. Le CEPSCO se réserve le droit d'exclure tout participant manquant à cette obligation.

Données personnelles : Le CEPSCO dispose d'un traitement informatique pour la gestion des formations. Les données des inscrivants sont susceptibles d'être transmises à des tiers notamment les organismes paritaires collecteurs ou aux formateurs. La communication de ces données peut être indispensable au bon déroulement d'une formation ou à la prise en charge des frais de formations par un OPCA. Ces données seront conservées et seront utilisées à des fins d'organisation des formations, de contact et de statistiques. Les personnes concernées peuvent obtenir la rectification, l'effacement des données le concernant ou s'opposer pour motif légitime au traitement des données en écrivant à cepso@socaf.fr. Toute réclamation peut-être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.